

Département de la Haute-Savoie

COMMUNE d'YVOIRE 74140

Compte rendu valant procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Lundi 4 avril 2022 à 18 heures, salle du conseil municipal, en séance publique

sous la présidence de M. Jean-François KUNG, Maire

L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2022 (date de télétransmission)

Nombre de membres en exercice: 15

Quorum : 5 (dérogation suite à la crise sanitaire)

<u>Etaient présents</u>: Jean-François KUNG, Aline DURET, Georges COLLOMB, Valérie BAUD-LAVIGNE, Dominique THIOLLAY, Erick MAGLI, Sylvia MOUCHET, Patrick MATHIEU, Evelyne JACQUIER-TREBOUX, Paul JACQUIER-DURAND.

Etaient absents:

Maude **PEREIRA** Jérémy **BAILLIF**

Etaient absents excusés et avaient donné pouvoir :

Jérôme **PERRIN** (donne pouvoir) à Erick **MAGLI**Ghislaine **WILLEMIN** (donne pouvoir) à Jean-François **KUNG**Patrice **BLOMME** (donne pouvoir) à Jean-François **KUNG**

A été élu secrétaire de séance : Sylvia MOUCHET

M. le Maire a déclaré la séance ouverte à 18 heures 12.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICPAL DU 14 MARS 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, Sur la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,



ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 14 mars dernier tenu à dix-huit heures trente en salle du conseil municipal à Yvoire, sous la présidence du Maire.

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2021- COMMUNE D'YVOIRE – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion du budget Principal de la commune du Trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2021- COMMUNE D'YVOIRE – BUDGET ANNEXE PORT

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget annexe du Port de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux



de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du Port du Trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2021- COMMUNE D'YVOIRE - BUDGET ANNEXE PARCS

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget annexe du Parking de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.



Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe des Parcs de stationnement du Trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – EXERCICE 2021 – COMMUNE D'YVOIRE – BUDGET PRINCIPAL

Sous la Présidence de Madame Aline DURET, 1^{ère} adjointe, M. le Maire s'étant retirée de la séance au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, délibérant sur le compte administratif de 2021 dressé par Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'YVOIRE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après vote à mains levées,

A l'unanimité des votants (M. le Maire s'étant retiré au moment du vote)

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE			
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou déficit	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou		
	déficit	Excédents		Excédents	définit	Excédents		
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M14								
Résultats reportés		545 647,11		104 400,27		650 047,38		
Opérations de l'exercice	2 226 982,12	2 603 704,80	985 459,66	1 395 012,12	3 212 441,78	3 998 716,92		
TOTAUX	2 226 982,12	3 149 351,91	985 459,66	1 499 412,39	3 212 441,78	4 648 764,30		
Résultats de clôture		922 369,79		513 952,73		1 436 322,52		
Reste à réaliser			591 360,67		591 360,67			
TOTAUX CUMULES		922 369,79	591 360,67	513 952,73	591 360,67	1 436 322,52		
RESULTATS DEFINITIFS		922 369,79	77 407,94			844 961,85		

^{2°} Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

^{3°} Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

^{4°} Arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.



6- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – EXERCICE 2021 – COMMUNE D'YVOIRE – BUDGET PORT

Sous la Présidence de Madame Aline DURET, 1ère adjointe, M. le Maire s'étant retirée de la séance au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, délibérant sur le compte administratif de 2021 du budget annexe du Port de Plaisance dressé par Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'YVOIRE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après vote à mains levées,

A l'unanimité des votants (M. le Maire s'étant retiré au moment du vote)

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE			
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou		
	déficit	Excédents	déficit	Excédents	définit	Excédents		
COMPTE ADMINISTRATIF PORT M4								
Résultats reportés		631 279,78		77 801,78		709 081,56		
Opérations de l'exercice	406 886,23	619 734,87	748 371,85	659 053,73	1 155 258,08	1 278 788,60		
TOTAUX	406 886,23	1 251 014,65	748 371,85	736 855,51	1 155 258,08	1 987 870,16		
Résultats de clôture		844 128,42	11 516,34		11 516,34	844 128,42		
Reste à réaliser			475 539,49		475 539,49			
TOTAUX CUMULES		844 128,42	487 055,83		487 055,83	844 128,42		
RESULTATS DEFINITIFS		844 128,42	487 055,83			357 072,59		

^{2°} Constate pour la comptabilité du budget annexe du Port les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

^{3°} Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

^{4°} Arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.



7- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – EXERCICE 2021 – COMMUNE D'YVOIRE – BUDGET PARCS

Sous la Présidence de Madame Aline DURET, 1^{ère} adjointe, M. le Maire s'étant retirée de la séance au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, délibérant sur le compte administratif de 2021 du budget annexe des Parcs de stationnement dressé par Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'YVOIRE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après vote à mains levées,

A l'unanimité des votants (M. le Maire s'étant retiré au moment du vote)

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou définit	Recettes ou Excédents
	ed agence in Frin	COMPTE A	DMINISTRATIF PARKI	NG M4	resumbality.	
Résultats reportés		273 567,58		209 958,87		483 526,45
Opérations de l'exercice	454 453,08	675 530,72	260 494,22	47 123,63	714 947,30	722 654,35
TOTAUX	454 453,08	949 098,30	260 494,22	257 082,50	714 947,30	1 206 180,80
Résultats de clôture		494 645,22	3 411,72		3 411,72	494 645,22
Reste à réaliser			234 436,28		234 436,28	
TOTAUX CUMULES		494 645,22	237 848,00		237 848,00	494 645,22
RESULTATS DEFINITIFS		494 645,22	237 848,00			256 797,22

^{2°} Constate pour la comptabilité du budget annexe des Parcs de stationnement les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

8- AFFECTATION RESULTAT EXERCICE 2021 SUR EXERCICE 2022 - COMMUNE D'YVOIRE - BUDGET PRINCIPAL

Suite au vote du Compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

Section de fonctionnement : excédent de 922 369,79 €

Section d'investissement : excédent de 513 952,73 €

^{3°} Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

^{4°} Arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.



Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, DECIDE des affectations des résultats de l'exercice 2021 comme ci-dessous :

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
- -en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour un montant de : 551 740,94 € -au compte 1068 (résultat de fonctionnement capitalisé) : 370 628,85 €
 - L'excédent d'investissement sera inscrit au compte 001 en excédent d'investissement reporté

9- AFFECTATION RESULTATS EXERCICE 2021 SUR EXERCICE 2022 – COMMUNE D'YVOIRE – BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

Suite au vote du Compte administratif du budget parkings de l'exercice 2021 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 844 128,42 €
- Section d'investissement : déficit de 11 516,34 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, DECIDE des affectations des résultats de l'exercice 2021 comme ci-dessous :

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
- -en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour un montant de : 357 072,59 €
- -en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 487 055,83 €
 - Le déficit d'investissement sera inscrit au compte 001 en déficit d'investissement reporté

10-AFFECTATION RESULTATS EXERCICE 2021 SUR EXERCICE 2022 – COMMUNE D'YVOIRE – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Suite au vote du Compte administratif du budget parkings de l'exercice 2021 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 494 645,22 €
- Section d'investissement : déficit de 3 411,72 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, DECIDE des affectations des résultats de l'exercice 2021 comme ci-dessous :

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
- -en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour un montant de : 235 797,22 €
- -en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 258 848,00 €
 - Le déficit d'investissement sera inscrit au compte 001 en déficit d'investissement reporté



11-ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF « PRINCIPAL » 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-François KUNG, Maire des orientations budgétaires de l'exercice 2022 portant poursuite significative de l'investissement de la commune d'ici à la fin de la présente mandature ;

Après avoir examiné la proposition de budget primitif 2022 « Principal;

Après avoir pris connaissance de l'état 1259 COM annonçant le produit attendu de la fiscalité directe locale de l'année 2022 au montant de 706 396,00 euros sans hausse des taux d'imposition communaux des deux taxes directes locales ;

Après avoir constaté en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du projet présenté de budget primitif 2022 Principal...;

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, Et vote à mains levées, A l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2022 Principal tels que présentés par M. le Maire sans modification des taux communaux de la fiscalité directe locale et arrêtés en équilibre ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL Nomenclature M14

Section de Fonctionnement : 2 464 554,94 € Section d'Investissement : 1 966 595,45 €

PRECISE que les crédits budgétaires sont votés par chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement au titre de l'exercice 2022.

12-ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF « PORT DE PLAISANCE » 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-François KUNG, Maire des orientations budgétaires de l'exercice 2022 portant poursuite significative de l'investissement de la commune d'ici à la fin de la présente mandature ;

Après avoir examiné la proposition de budget primitif 2022 budget Annexe « Port de Plaisance »

Après avoir constaté en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du projet présenté de budget primitif 2022 budget annexe « Port de plaisance » ... ;

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,



Et vote à mains levées, A l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif « Port de Plaisance » 2022 tels que présentés par M. le Maire et arrêtés en équilibre ainsi qu'il suit :

BUDGET ANNEXE « PORT DE PLAISANCE » M4 (hors taxes)

Section de Fonctionnement : 917 211,92 €
Section d'Investissement : 573 772,08 €

PRECISE que les crédits budgétaires sont votés par chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement au titre de l'exercice 2022.

13-ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF « PARKING » 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-François KUNG, Maire des orientations budgétaires de l'exercice 2022 portant poursuite significative de l'investissement de la commune d'ici à la fin de la présente mandature ;

Après avoir examiné la proposition de budget primitif 2022 du budget annexe « Parcs de stationnement municipaux » ;

Après avoir constaté en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du projet présenté de budget primitif 2022 du budget annexe « Parcs de stationnement municipaux » ... ;

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, Et vote à mains levées, A l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2022 « Parcs de stationnements municipaux » tels que présentés par M. le Maire et arrêtés en équilibre ainsi qu'il suit :

BUDGET ANNEXE « PARCS DE STATIONNEMENT MUNICIPAUX » M4 (hors taxes)

Section de Fonctionnement : **735 797,21 €**Section d'Investissement : **436 337,92 €**

PRECISE que les crédits budgétaires sont votés par chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement au titre de l'exercice 2022.



14-FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2022

LE CONSEIL MUNCIPAL.

Considérant l'état de notification n° 1259COM des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2022 ;

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après vote à mains levées, A l'unanimité

DECIDE de reconduire purement et simplement pour l'année 2022 les taux d'imposition des deux taxes directes locales tels que fixés l'an dernier, à savoir :

- pour la Taxe foncière bâties...... 29,74 %
- pour la Taxe foncière non bâties...... 64,79 %

Correspondant à un produit fiscal (taxe foncière propriété bâti et taxe foncière propriété non bâti) attendu au montant de 545 794 €.

15-SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

En l'absence de Ghislaine WILLEMIN, ce point est reporté ultérieurement.

16-DELIBERATION POUR DESIGNER LES MEMBRES DES COPIL DU PLUI-HM

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération en date du 23 février 2021, le Conseil Communautaire a prescrit le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Mobilité (PDM) sur les 25 communes de l'agglomération.

Suite à une consultation lancée auprès de bureaux d'études pour accompagner Thonon Agglomération dans l'élaboration de ce PLUi-HM, plusieurs cabinets ont été retenus, permettant désormais de commencer la phase de diagnostic.

Avant d'initier les études relatives au PLUi-HM, un séminaire s'est tenu le 03 mars 2022, réunissant les élus et les agents des mairies des 25 communes, à l'Espace du Lac à Anthy-sur-Léman, pour revenir sur la vocation et les objectifs poursuivis par cette procédure. Il a été évoqué en outre la gouvernance et les modalités de collaboration entre les communes et Thonon Agglomération. Plus particulièrement ont été abordés les comités de pilotage, constituant l'instance d'impulsion et de validation des différentes étapes de la procédure.

Au regard du fait que cette dernière porte sur l'élaboration du PLUi, mais aussi du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan de Mobilité (PDM), il est prévu trois comités de pilotage :

Comité de pilotage « Générale »

Présidé par Monsieur Christophe SONGEON, 1^{er} Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, et de la stratégie foncière ;

Madame Claire CHUINARD, 10ème Vice-Présidente en charge de la politique de l'habitat et du logement ;



Monsieur Cyril DEMOLIS, 4^{ème} Vice-Président en charge de la mobilité et infrastructures de transports ;

<u>25 membres titulaires et 25 membres suppléants</u> (1 titulaire et 1 suppléant par commune), désignés par chaque Conseil Municipal ;

Comité de pilotage « Habitat »

Présidé par Madame Claire CHUINARD, 10ème Vice-Présidente en charge de la politique de l'habitat et du logement ;

Monsieur Gérard BASTIAN, 6ème Vice-Président en charge de la cohésion des territoires et citoyenneté ;

<u>25 membres titulaires et 25 membres suppléants</u> (1 titulaire et 1 suppléant par commune), désignés par chaque Conseil Municipal;

- Comité de pilotage « Mobilité »

Monsieur Cyril DEMOLIS, 4^{ème} Vice-Président en charge de la mobilité et infrastructures de transports ;

<u>25 membres titulaires et 25 membres suppléants</u> (1 titulaire et 1 suppléant par commune), désignés par chaque Conseil Municipal ;

La composition des comités de pilotage prévoit donc systématiquement un représentant titulaire et un représentant suppléant dans chacune des communes, dont les Conseil Municipaux sont amenés à délibérer pour les désigner. Les Conseils Municipaux n'ont pas l'obligation de désigner des membres différents dans les trois COPIL.

Monsieur le Maire indique enfin les principes fondamentaux qui ont été entérinés pour cette procédure :

- Pas de COPIL avant 17 heure, pour faciliter la présence des élus ;
- Des supports de présentation transmis une semaine avant minimum, afin que les membres de ces COPIL puissent prendre connaissance assez tôt des sujets à l'ordre du jour ;
- Rendus des procès-verbaux dans les sept jours suivant la tenue des COPIL → traçabilité des échanges;

Délibération:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n°CC001162 du Conseil Communautaire en date du 23 février 2021, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH), et le Plan de Mobilité (PDM),

CONSIDERANT la nécessité de désigner des membres titulaires et suppléants pour les trois COPIL prévus (Général, Habitat, Mobilité) dans l'élaboration du PLUi-HM de Thonon Agglomération,

LE CONSEIL MUNICPAL,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité



DESIGNE Madame Aline DURET, 1ère Adjointe, membre titulaire du Comité de pilotage

« Général ».

DESIGNE Monsieur Erick MAGLI, conseiller municipal, membre suppléant du Comité de

pilotage « Général ».

DESIGNE Monsieur Jean-François KUNG, Maire, membre titulaire du Comité de pilotage

« Habitat ».

DESIGNE Madame Sylvia MOUCHET, conseillère municipale, membre suppléant du Comité

de pilotage « Habitat ».

DESIGNE Monsieur Georges COLLOMB, 2ème Adjoint, membre titulaire du Comité de

pilotage « Mobilité ».

DESIGNE Monsieur Patrick MATHIEU, conseiller municipal, membre suppléant du Comité

de pilotage « Mobilité ».

PRECISE que la présente délibération sera transmise à Thonon Agglomération.

PRECISE que la présente délibération sera affichée en mairie d'Yvoire pendant un mois.

17-PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SECRETAIRE DE MAIRIE ITINERANT AUPRES DE LA COMMUNE D'YVOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°84-53 du 23 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et le décret n°2008-580 du 18 juin 2008,

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que la commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avèrera nécessaire, conformément au modèle de la convention ainsi qu'aux conditions financières, joints en annexe.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **VALIDE** le principe de recourir au service de mise à disposition d'un secrétaire de mairie itinérant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 aux conditions fixées dans la convention jointe en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



17-COMMUNICATIONS ORALES

La commune souhaite acquérir un nouveau bassin en pierre de couleur gris, qui serait installé à côté de la Traboule, et remplacerait l'actuel.

Monsieur le Maire explique aux conseillers le projet des nouveaux travaux de la Boulangerie.

Il donne également lecture des courriers envoyés aux plaisanciers et riverains notamment s'agissant des horaires des bornes en saison.

La séance est levée à 19h43.

La secrétaire de séance Sylvia Mouchet Pour Extrait conforme Jean-François KUNG Maire